



FICHE PRATIQUE EQUATEUR



INFORMATIONS GENERALES

- ✓ **Nom officiel** : République d'Equateur
- ✓ **Chef de l'Etat** : Rafael Correa
- ✓ **Régime politique** : Régime présidentiel
- ✓ **Langue officielle** : Espagnol (93% de la population)
- ✓ **Densité de population** : 55,8 hab./km²
- ✓ **Religion(s)** : Catholiques 95%, autres religions 5%
- ✓ **Taux de change** : 1 EUR = 1,1022 USD et 1 USD = 0,9073 EUR (février 2016)
- ✓ **PIB** : 83,62 Md€ (38^{ème} rang mondial)
- ✓ **Indice de Développement Humain (IDH)** : 0,724 (89^{ème} rang mondial)
- ✓ **Fête nationale** : 10 août (indépendance de Quito, la capitale équatorienne)
- ✓ **Extension internet** : .ec

INFORMATIONS VOYAGE

DECALAGE HORAIRE AVEC PARIS :

- -7 heures en été ;
- -6 heures en hiver.

NOMBRE D'HEURES DE VOL (DIRECT) : 13h00

BUDGET APPROXIMATIF POUR LE VOL (ALLER-RETOUR) : 1 500€

CLIMAT :

Le climat est tropical, avec deux saisons principales présentant des variations dues à l'altitude et à la zone concernée. La saison des pluies dure de décembre à mai dans la Sierra et de janvier à avril sur la côte, avec des précipitations chaque jour. La saison sèche s'étend de juin à novembre dans la Sierra et de mai à décembre sur la côte, avec moins d'humidité et des températures plus agréables. Au centre du pays, les températures sont modérées toute l'année, environ 25°C. Le temps est globalement assez imprévisible, et il n'y a donc pas de période plus propice que d'autres pour se rendre en Equateur.

FORMALITES D'ENTREE ET DE SEJOUR :

A son arrivée sur le territoire, le voyageur doit être en possession d'un passeport dont la validité est de plus de 6 mois après la date de sortie. En cas de non respect de cette condition, le voyageur risque de se voir refuser l'entrée dans le pays. Le visa n'est pas nécessaire pour un séjour d'une durée égale ou inférieure à 90 jours (cette période maximum est calculée sur douze mois glissants). En cas de dépassement du temps de séjour autorisé (90 jours), tout étranger peut se voir placé en rétention administrative.

SANTE (VACCINS OBLIGATOIRES, PRECAUTIONS PARTICULIERES) :

La vaccination contre la fièvre jaune n'est pas obligatoire, mais est vivement recommandée. La mise à jour de la vaccination diphtérie-tétanos-poliomyélite (+/- coqueluche) est conseillée. De même, selon conditions d'hygiène et de durée du séjour, la vaccination contre les hépatites virales A et B, et la fièvre typhoïde. Enfin, dans certaines conditions de voyage, la vaccination préventive contre la rage peut être conseillée.

Pour plus d'informations : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/equateur/>

INFORMATIONS SUR LE MARCHÉ

LE CONSEIL DE L'UNIC :

A venir...

LES LIENS DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DE LA FILIERE EQUINE DU PAYS :

- Federación Ecuatoriana de Deportes Ecuestres
<http://www.fede.ec/>

LES FORMALITES A L'EXPORT

EXPORTATION D'UN EQUIDE :

Dans la majorité des cas l'exportation d'un cheval depuis la France vers l'étranger ne nécessite pas de formalités administratives auprès du SIRE. Trois exceptions existent pour les races Pur sang, Pur sang Arabe et Trotteur Français.

Pour les autres, des formalités sanitaires sont souvent à réaliser, et nécessitent l'intervention d'un vétérinaire.

Plus d'informations en cliquant [ici](#).



TAXES A L'IMPORTATION DANS LE PAYS :

	Droits de douane (MFN*)	TVA
Chevaux de sport et d'élevage	15% ou 20%	12%
Semences	0%	12%
Articles de sellerie et cuirs	25%	12%
Textiles	10% +5,50 USD/kilogramme	12%
Aliments	0% ou 20%	12%
Produits vétérinaires	0%, 5%, 10%, 15%	12%

* MFN : Most Favoured Nation = Nation la Plus Favorisée

LE LIEN VERS LA FICHE RISQUE PAYS DE LA COFACE :

<http://www.coface.fr/Etudes-economiques-et-risque-pays/Equateur>

LIENS VERS EXPADON POUR LES PROTOCOLES SANITAIRES :

→ Chevaux : <https://teleprocedures.franceagrimer.fr/Expadon/docs/certificat/ECEQAVR13.pdf>